

## AVIS AU PUBLIC Etablissements classés

Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10/06/1999 relative aux établissements classés, l'Administration de l'Environnement a transmis à l'Administration communale de Mamer le dossier de demande d'autorisation n° :

**SE/21/0002**

ayant pour objet :

**Demande d'autorisation d'exploitation SEVESO seuil haut relative à la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

au demandeur :

**Ceratizit Luxembourg s.à r.l., 101, route de Holzem, L-8232 Mamer.**

Le collège échevinal invite toutes les personnes intéressées à adresser leurs observations écrites contre le projet en question au collège échevinal de la commune de Mamer jusqu'au 26/11/2024 inclus.

La demande et les plans y relatifs pourront être consultés au service technique communal de Mamer, 7b route de Dippach L-8225 Mamer du 11/11/2024 au 26/11/2024 inclus.

Le collège échevinal recevra le 27/11/2024 de 15:00 à 16:00 heures tous les intéressés qui se présentent pour être entendus oralement.

Mamer, le 11/11/2024.

Le secrétaire communal,



Nico BONTEMPS

Le bourgmestre,



Luc FELLER

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié que le présent avis est publié et affiché conformément à l'article 10 de la loi modifiée du 10/06/1999 relative aux établissements classés à partir de ce jour et pour une durée de 15 jours, soit du 11/11/2024 jusqu'au 26/11/2024 inclus.

Mamer, le 11/11/2024.

Le secrétaire communal,



Nico BONTEMPS

Le bourgmestre,



Luc FELLER